L'ÉCLAIREUR DE HÉNANBIHEN

AVRIL 2023

Edito

L'information, la nouvelle, le communiqué... est nécessaire. Il permet à tout à chacun l'accessibilité aux connaissances récentes, passées et même futures. L'information erronée, modifiée, tronquée ne permet pas les avancées. Elle colporte des faits, des données qui ont pour but de démontrer une certaine pensée mais qui reste sans valeur. Malheureusement, il est parfois difficile de rectifier ou modifier cette fausse information ou cette « fake news », et il est un fait important que tous, nous avons le droit à la parole.

Nous avons à cœur de vous transmettre les informations dans une transparence et dans un esprit de vérité. Nous avons souhaité que vous soyez au plus près de l'information. Si depuis des années, on ne fait plus l'éloge de notre **bulletin municipal** qui parait mensuellement, nous avons fait le choix d'élargir et d'étendre nos diffusions vers l'instantané au travers de l'application **Panneau Pocket**.
Aujourd'hui, nous enrichissons nos moyens de communication avec notre site internet : **www.henanbihen.fr**

Le bulletin municipal, ce format papier, donne la possibilité à toute personne n'ayant accès aux dernières technologies d'avoir les informations mensuelles de la commune. Dans un format accessible à un large public, nous récoltons de quoi enrichir les articles.

L'application Panneau Pocket, à télécharger sur son téléphone ou sa tablette, vous envoie des notifications qui vous informent des différents événements qui ont lieu sur la commune. Elle permet aussi de vous alerter en cas d'événements impromptus comme une alerte météorologique par exemple.

Le site internet regroupe toutes les informations concernant la commune et plus encore. Il vous permet en plus de retrouver les différents liens pour les différentes démarches administratives, que ce soit pour faire votre demande de carte d'identité ou bien pour des informations concernant une demande de permis de construire.

Nos différents moyens de communication sont vivants grâce à vous, grâce à nous tous. C'est donc important et nécessaire que la communication voyage avec des informations au plus juste. L'info oui, l'intox non...

Panneau Pocket

Eliane THEVENIN, adjointe.

~ CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2023 ~

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Hénanbihen, légalement convoqué le seize janvier deux mil vingt-trois, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Michel LEBRET, Maire.

Étaient présents : M. LEBRET Jean-Michel, Mme CORDON Catherine, M. GAUTHIER Joseph, Mme THEVENIN Eliane, M. DANIEL Jean-Michel, Monsieur HOUZE Daniel, M. LE BRUN Gildas, Mme ABBE Jacqueline M. Yves CRINON, Mme DURAND Anne, M. CHMIELEWSKI Ludovic, Mme COURCOUX Aurélie, M. MEFFRE Régis, M. MENARD Alexis, M. MEHOUAS Gwenaël.

M. le Maire souhaite la bienvenue au Conseil Municipal à M. Alexis MENARD, et remercie Mme RONDEL de son implication dans la vie municipale de notre commune.

- **Délibération prescrivant la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme de la commune)**

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune dispose d'un PLU datant de 2009. Des évolutions réglementaires importantes sont intervenues depuis son adoption. Ce document ne correspond plus aux besoins de la société et aux politiques d'aménagement, ni aux attentes de développement de la commune.
M. le Maire propose au Conseil municipal d'engager dès à présent la révision du PLU de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide de prescrire la révision du PLU selon les modalités prévues dans le Code de l'urbanisme et de définir les modalités de concertation qui seront mises en œuvre avec la population, les associations communales et les partenaires.
La présente délibération sera transmise au Préfet au titre du contrôle de légalité. Elle donnera lieu à la publicité prévue par les articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme à savoir : un affichage en Mairie pendant un mois, la mention de cet affichage en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département et sa mise à disposition du public aux horaires d'ouverture de la Mairie.

- **Régularisation des concessions échues non-renouvelées dans les délais impartis**

Madame CORDON Catherine informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre de la réhabilitation du cimetière communal et de la mise en conformité des sépultures, il a été répertorié des concessions à durée déterminée échues, parfois depuis longtemps, sans renouvellement des droits dans le délai légal.
Néanmoins, la commune n'a pas repris ces concessions au terme du délai légal, et certaines sont encore entretenues et visitées par les familles. Leur reprise par la commune sans en aviser les familles pour leur permettre de décider du sort de leurs défunts, serait préjudiciable.
Il est proposé au Conseil Municipal :
- D'aviser les familles concernées et de leur proposer de renouveler la concession selon les termes de l'acte de concession initial au tarif en vigueur à condition que la sépulture soit en bon état d'entretien ou remise en état si besoin.
- De fixer comme date butoir le **31 août 2023** de manière à laisser un délai suffisant et raisonnable aux familles pour réaliser les démarches nécessaires, et de reprendre les sépultures dont la situation n'aura pas été régularisée au terme de cette date, afin de libérer les terrains.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le principe de la reprise puis de la réattribution des concessions échues non renouvelées.

- **Autorisation de signature de la convention de partenariat favorisant la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires sur le temps périscolaire**

La convention est établie afin de faciliter l'activité opérationnelle des sapeurs-pompiers volontaires, par ailleurs parents d'élèves scolarisés sur la commune. Ce dispositif doit leur permettre de pouvoir se rendre disponibles avant et durant les plages horaires périscolaires. La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents : accepte la convention de partenariat favorisant la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires sur le temps périscolaire, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

- **Mission d'archivage : classement des archives communales – signature de la convention avec le CDG 22**

Madame STEPHAN, archiviste du Centre de Gestion, s'est déplacée en mairie en 2021 afin d'estimer le temps nécessaire au classement des archives contemporaines (postérieures à 1983) de la commune. 340 heures de travail seraient nécessaires à la réalisation de la mission.
L'objectif de cette intervention est tout d'abord de faciliter l'archivage au sein des services, et de mettre à disposition le patrimoine archivistique auprès des administrés. Par ailleurs, cette mission répond à l'obligation légale de bonne conservation des archives communales (art. 322-17 et 322-2 du Code Pénal).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents : valide la mission d'archivage selon les modalités définies ci-dessus et autorise Monsieur Le Maire à signer le bulletin d'acceptation de mission.

~ PAROLE DE LA MINORITÉ ~

La parole de la minorité est aujourd'hui laissée à Emmanuelle Rondel :

« Après de nombreuses années d'engagement associatif, j'ai eu l'honneur d'être élue municipale pendant 9 ans. J'ai toujours privilégié le dialogue et le travail en commun pour faire avancer les choses, surtout dans une commune comme la nôtre à taille humaine. Gérer le patrimoine communal, aider les habitants, faire évoluer les choses pour un meilleur avenir pour nos enfants et une seconde vie de qualité pour nos ainés... voilà entre autres des sujets qui m'ont passionnée.
Seulement voilà, pour travailler efficacement il faut être au courant des dossiers, des affaires de la commune, se réunir et avancer. Arriver à un conseil pour lever la main et voter des décisions prises en amont ne me convient plus, lorsque la confiance et la sérénité ne sont plus présentes alors il faut partir.
Je souhaite une bonne arrivée à Alexis Ménard, et je remercie les habitants d'Hénanbihen pour leur confiance. »

Emmanuelle Rondel

~ VISITES DU CENTRE DE TRI GENERIS ~

Le service déchets ménagers de Lamballe Terre et Mer propose aux habitants d'aller visiter le centre de tri des déchets sélectifs (GENERIS) à Ploufragan, propriété du syndicat de traitement KERVAL. Ces visites sont **gratuites**, et ont lieu le vendredi en fin d'après-midi (installations en fonctionnement) ou le samedi matin (installations à l'arrêt).

Les personnes intéressées peuvent contacter rapidement la mairie au 02.96.31.52.49, afin de communiquer au service déchets le nombre de potentiels visiteurs et constituer les groupes de visite.

~ URBANISME ~

DP : déclaration préalable ***PC : permis de construire***

DP 02207623C0005 : M. et Mme MOREAU, hangar, pose de portails et d'une clôture, 4 La Ville Téhérel.
PC 02207622C0020 : EARL des Champs Garnis, extension de porcherie sur paille, Les Champs Garnis.
PC 02207623C0001 : M. et Mme DE ROUGEMONT, rénovation d'une maison et modification accès, 1 rue des Vaux.
PC 02207623C0003 : GAEC de la Ville Besnard, construction d'une stabulation et d'une fumière, La Ville Besnard.

~ ÉTAT CIVIL ~

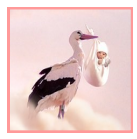

Naissance : Le 16 février 2023 : **Louna LE CARDINAL,** fille de Maxime LE CARDINAL et de Virginie LECOUFFLARD. *La municipalité présente ses sincères félicitations aux parents et ses vœux de bonheur au bébé*

Décès :

Mme Yvonne TOUBLANC, née le 2 mars 1924 à Hénanbihen, décédée le 3 mars 2023 à St-Brieuc.
M. Pascal HAMONIC, né le 18 février 1967 à St-Brieuc, décédé le 15 mars 2023 à Hénanbihen.
Mme Cécile GUYOMARD, née le 15 avril 1936 à Hénanbihen, décédée le 17 mars 2023 à Lamballe.
Mme Germaine HAMONIAUX, née le 11 septembre 1934 à Hénansal, décédée le 23 mars 2023 à Hénanbihen.
Mme Berthe PANSART, née le 28 février 1938 à Ruca, décédée le 26 mars 2023 à Hénanbihen.
M. Jean-Yves PANSART, né le 6 juin 1958 à Hénanbihen, décédé le 30 mars 2023 à St-Brieuc.

La municipalité présente ses sincères condoléances aux familles.

~ VIE ASSOCIATIVE ~

RANDO'BIHEN - Circuits du mois de février
Pour tous renseignements : randobihen@gmail.com ou **06.27.55.90.46**
Degrés de difficulté ( ) 1 - Facile 2 - Moyen 3 - Difficile

Rendez-vous **mercredi 13H30** - Parking Ecole Privée

05 avril	Dinard – La Lawrence d'Arabie	2
12 avril	Trélivan	2
19 avril	Îlot Saint-Michel – Erquy	2
26 avril	Dahouët – Port Morvan	2
03 mai	Lancieux – Ploubalay	2
10 mai	Pont du Guildo – les 4 vaux	3

Rendez-vous **vendredi 9H30** - Parking Ecole Privée

07 avril	Sables d'Or- Vallée de Diane	1
14 avril	Le Guébriant	1
21 avril	Saint-Aaron	1
28 avril	Saint Denoual - La touche à Loup	1
05 mai	Saint Cast Le Guildo – pointe du bay	1
12 mai	Plédéliac	1

Les prochains matchs des Equipes de Foot de Hénanbihen

le 23 avril à Hénanbihen
13h30 : Hénanbihen USFF 2 / Pledeliac Hunau. US 3 (retour)
15h30 : Hénanbihen USFF 1 / Dinan-Lehon FC 3 (retour)

le 7 mai à l'extérieur
15h30 : La Landec As 1 / Hénanbihen USFF 2 (retour)
15h30 : Pleurtuit CE Foot 1 / Hénanbihen USFF 1 (retour)

le 14 mai à Hénanbihen
13h30 : Hénanbihen USFF 2 / Sevignac Rouillac Js 1 (retour)
15h30 : Hénanbihen USFF 1 / St-Malo Cjf 1 (retour)

~ VIE ASSOCIATIVE (SUITE) ~

Atelier Tricot

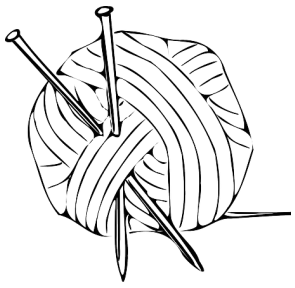

Face au succès de notre atelier tricot, nous proposons de l'ouvrir aux jeunes. Pour étudier la question, nous vous invitons à une **rencontre le mercredi 19 avril, à 10h30**, salle du Cercle. L'organisation pourrait se faire en ateliers de 45 mn à 1h en fonction des âges. Infos : Anne GAC au 06.73.87.24.76 ou Catherine FRANÇOIS au 06.17.54.25.77.

Portes ouvertes du centre de secours d'HENANBIHEN

A l'occasion du 75 ème anniversaire du centre de secours d'HENANBIHEN (14 février 1948) et des 10 ans de la caserne "Rue Roche Couverte", les sapeurs pompiers vous ouvrent leurs portes **le samedi 6 mai 2023**. Lors de cette journée, vous pourrez rencontrer vos sapeurs pompiers autour de diverses animations et ateliers, ainsi que les véhicules du centre, il vous sera possible de vous restaurer sur place.
Les sapeurs pompiers vous attendent nombreux !!!

~ ANNONCES ~

Bonjour, je suis ravie de vous annoncer le démarrage de mon activité dans le Massage bien-être et Énergétique.

Sur la commune d'Hénanbihen, à partir de ce mois d'Avril. Vous pouvez si vous le souhaitez prendre rendez-vous dès à présent au 07 50 06 74 22.

Eureden Hénanbihen / Point Vert

Nous recherchons deux saisonniers pour la saison du 1 juillet au 31 août.
Contact : mikael.delamarre@eureden.com / 02.96.31.52.56

~ AGENDA ~

Vendredi 7 avril : animation dictée pour les membres du club du Bon Accueil, à 14h salle du Cercle.

Dimanche 16 avril : Chasse aux œufs organisée par l'A.P.E. de l'école au Bois de Lorgerie Deux départs : 11h et 12h.

Samedi 6 mai : Portes ouvertes du centre de secours d'Hénanbihen

Lundi 8 mai : Cérémonie aux monuments aux morts ?? (à compléter)

Vendredi 12 mai : animation dictée pour les membres du club du Bon Accueil, à 14h salle du Cercle.

Date limite d'envoi d'articles pour le prochain bulletin : ***vendredi 21 avril 2023***
mail : mairie.henanbihen.com@orange.fr

Panneau Pocket

Pour d'autres infos, au fil de l'eau, téléchargez l'application Panneau-Pocket sur votre téléphone et choisissez Hénanbihen ♥

La Mairie :

La mairie est ouverte :

- Du lundi au vendredi

de 9H à 12H

- Le lundi, mercredi, vendredi de 14h à 16h30

- Possibilité de prendre rendez-vous avec le Maire ou ses adjoints **le samedi.**

☎ : 02.96.31.52.49

mairie.henanbihen@wanadoo.fr

https://www.henanbihen.fr/

L'agence postale :

L'agence postale
est ouverte du
lundi au vendredi
de 9H à 12H

Directeur de Publication
Jean-Michel LEBRET